



Rapport de Transparence 2025

Message des associés

Depuis sa **création en 1974**, le cabinet REWISE a toujours développé avec ses clients un partenariat qui privilégie la proximité, l'écoute et l'approche opérationnelle.

REWISE & PARTNERS est un réseau national de cabinets d'audit et de conseil dirigé par un groupe de professionnels désireux de rester un acteur de référence en Wallonie et à Bruxelles, dans un paysage professionnel redessiné, en concentrant moyens humains et matériels. Son ambition se caractérise par une démarche permanente d'amélioration de la qualité.

Cette volonté de toujours être plus proche de nos clients et de leur développement, nous l'avons matérialisée en 2014 avec notre changement de dénomination et une communication accrue au cœur de notre baseline (« **Plus proche pour vous accompagner plus loin** »), via le lancement d'un nouveau site internet.

Nous accompagnons nos clients dans un environnement international, grâce à notre appartenance à l'association **BKR International** et nous aidons nos clients étrangers à s'implanter en Wallonie et à Bruxelles.

Ce rapport de transparence fournit l'ensemble des informations permettant d'apprécier comment notre cabinet de révision est géré, comment nous faisons en sorte d'effectuer des audits de qualité, la manière dont l'indépendance et l'éthique guident, en permanence, nos missions et comportements.

Nous commençons par y réaffirmer avec conviction les **valeurs** qui constituent le socle de la confiance de nos clients et de la qualité de nos collaborateurs, valeurs qui sont partagées par l'ensemble de nos associés et collaborateurs.

Le présent rapport contient des informations relatives à notre cabinet qui exerce un contrôle auprès d'entités d'intérêt public, d'organismes d'intérêt public, d'intercommunales et de sociétés de logement de service public.

Le rapport est établi conformément aux exigences suivantes :

- conformément à l'article L 1523-24 paragraphe 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (en abrégé CDLD), le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle d'une intercommunale doit transmettre au moment de sa candidature un rapport de transparence ;
- en vertu de l'article 152 quinques du Code Wallon de l'Habitation durable, le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle d'une Société de Logement de Service Public doit transmettre au moment de sa candidature un rapport de transparence.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site : www.rewise.be.

Ce rapport annuel est l'occasion pour tous les associés de renouveler leur engagement de vous garantir des procédures de qualité au meilleur niveau, nécessaire contrepartie de la confiance que nous témoignent nos clients. Plus que jamais nous sommes persuadés qu'en défendant la transparence, nous servons cette confiance. Nous sommes très heureux d'avoir ainsi l'occasion de faire mieux connaître nos valeurs, l'organisation et le fonctionnement de notre cabinet.

Le présent rapport porte sur la situation au 31 janvier 2026.

SOMMAIRE

1. Nos valeurs	5
2. Description de la structure juridique.....	6
3. Apport et actionnariat.....	7
4. Appartenance au reseau national « REWISE & PARTNERS ».....	8
5. Appartenance à une association internationale.....	9
6. Description de la structure de gouvernance	9
7. Liste des intercommunales, des organismes d'interet public et des sociétés de logements de service public contrôlés au cours de l'exercice écoulé.....	11
8. Système interne de contrôle qualité	12
9. Politique suivie par le cabinet en matière de formation continue.....	15
10. Informations financières.....	15
11. Bases de rémunération des associés.....	15
12. Indépendance et éthique	17



1. NOS VALEURS

Le réseau REWISE & PARTNERS est le fruit d'une réflexion approfondie ayant abouti à une adhésion individuelle aux valeurs définies ci-après :

Disponibilité

Grâce à la maîtrise et à la répartition de ses domaines d'expertise, REWISE & PARTNERS vous garantit un délai de réaction rapide, ainsi qu'une disponibilité totale. Vous pouvez vous appuyer sur des interlocuteurs privilégiés et très disponibles.

Ecoute

Chaque client est unique, nous prenons le temps de l'écouter. Une écoute qualitative et active de vos besoins et de vos exigences, garante d'un accompagnement sur mesure, est au cœur de notre relation-client.

Proactivité et réactivité

REWISE & PARTNERS se démarque par son engagement de réactivité auprès de ses clients impliquant une évaluation rapide et efficace des situations et des évolutions, ainsi que l'identification des opportunités et des risques. Nous devançons vos besoins. Nous anticipons pour vous offrir une longueur d'avance.

Expertise

REWISE & PARTNERS s'appuie sur une longue et solide expérience et met tout son savoir-faire au service de la gestion de l'ensemble de vos dossiers. Nos experts des différents domaines possèdent des compétences métiers et sectorielles pointues et complémentaires.

Relation humaine

Nous plaçons l'humain au centre de nos missions, en privilégiant les contacts directs et personnalisés, et en ayant à cœur de tisser une relation de confiance entre vous et nous. REWISE & PARTNERS est un partenaire à visage humain.

Approche opérationnelle

Nous identifions vos besoins afin d'élaborer un plan d'action adapté. Le pragmatisme et le réalisme sont les maîtres-mots de notre approche. Nous sommes résolument orientés résultats : la performance est notre devoir d'excellence.

Partenariat

Nous agissons à vos côtés, en vous accompagnant au mieux de vos intérêts. Nous forgeons des relations de travail solides et fructueuses, basées sur la confiance et la collaboration, afin de créer un contexte favorable à la réalisation de nos objectifs communs. REWISE & PARTNERS est davantage un partenaire qu'un prestataire.

Communication permanente

Nous maintenons une communication permanente avec nos clients. Nous échangeons continuellement des informations, des points de vue et des conseils, et nous apprécions leur feed-back.

Ancrage local et régional

Fiers de nos racines, forts de notre rayonnement au départ de deux villes wallonnes et de Bruxelles, nous secondons nos clients dans leur développement local, national et international.

2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

La société « REWISE », société à responsabilité limitée et la société « REWISE AD RÉVISEUR D'ENTREPRISES », société à responsabilité limitée forment ensemble le réseau REWISE & PARTNERS.

Le cabinet de révision « REWISE » est une société à responsabilité limitée, inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00010 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0428.161.463.

Le cabinet de révision « REWISE AD RÉVISEUR D'ENTREPRISES » est une société à responsabilité limitée, inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00911 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0641.763.381.

3. APPORT ET ACTIONNARIAT

« REWISE » SRL

L'apport disponible hors capital s'élève à 11.649,16 EUR, entièrement souscrit et libéré. Le patrimoine est représenté par 1.125 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à un vote.

Les actions sont détenues comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions
Henri VAESEN Audit & Management SComm(IRE), représentée par Henri VAESEN	185
FQ8 Audit & Management SRL (IRE), représentée par François CUITTE	187
FIDUCEL SRL, représentée par Pascal CELEN	186
Pascal CELEN (Réviseur d'entreprises)	2
Grace GARRAIS (Réviseur d'entreprises)	1
COMPTADIGITALE SRL (ITAA), représentée par Jean François VANSPITAEL	188
Alexandre LECLER Audit & Management SComm (IRE), représentée par Alexandre LECLER	188
JS-COMPTA SRL (ITAA) représentée par Jérôme SCHRÖDER	188
TOTAL	1.125

Tous les actionnaires, excepté FIDUCEL SRL, Jean-François VANSPITAEL (Expert-Comptable certifié I.T.A.A.) et Jérôme SCHRÖDER (Expert-Comptable I.T.A.A.) ont la qualité de réviseurs d'entreprises et sont donc inscrits au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL

L'apport disponible hors capital s'élève à 18.600,00 EUR, entièrement souscrit et libéré. Le patrimoine est représenté par 186 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à un vote et il n'existe pas d'action sans droit de vote.

Les actions sont détenues comme suit :

Axel DUMONT : 186

Axel DUMONT dispose de la qualité de réviseur d'entreprises et est inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le n° A2081.

4. APPARTENANCE AU RESEAU NATIONAL « REWISE & PARTNERS »

« REWISE » SRL, « REWISE ACCOUNTANCY » SRL, « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL, « FIDUFER » SRL et « LPCS EXPERT COMPTABLE » SRL font partie du réseau national « REWISE & PARTNERS », inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro N0055, et regroupant les membres suivants :

Réviseurs d'entreprises :

- CUITTE François,
- DUMONT Axel,
- CELEN Pascal,
- GARRAIS Grace,
- LECLER Alexandre,
- VAESEN Henri,
- DAVOLI Joachim.

Cabinets de révision :

- « REWISE » SRL, dont le siège social est établi rue des Vennes 151 à 4020 Liège, et inscrite au Registre Public de l'IRE sous le numéro B00010.
- « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL, dont le siège social est établi Rue d'Aubel 7a bte 14 à 4651 Battice (Herve), et inscrite au Registre Public de l'IRE sous le numéro B00911.

Sont également membres, les cabinets d'expertise comptable :

- « REWISE ACCOUNTANCY » SRL (BE0803.067.948), dont le siège social est établi rue des Vennes 151 à 4020 Liège.
- « FIDUFER » SRL (BE0476.138.554), dont le siège social est établi rue des Vennes 151 à 4020 Liège.
- « LPCS EXPERT COMPTABLE » SRL (BE0775.801.545) dont le siège social est établi Grand-Place 4 à 6850 Paliseul.

La majorité des droits de vote attachés aux actions émises par ces sociétés professionnelles sont détenues par des actionnaires professionnels (personnes physiques ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un institut professionnel.

5. APPARTENANCE À UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE



REWISE & PARTNERS est membre de l'Association internationale BKR International, créée en 1989.

Parmi le top 10 des associations mondiales de firmes spécialisées en audit et consultance. BKR International représente plus de 160 membres indépendants déployés dans 350 bureaux au cœur de 75 pays dans le monde. Ce rayonnement géographique propose ainsi une large gamme de services au travers d'entités connectées entre elles mais disposant d'une taille cohérente pour conserver une approche personnalisée. Les sociétés membres de BKR partagent toutes la volonté de délivrer un service au client tendant vers l'excellence aux quatre coins de la planète.

BKR International garantit à chacun de ses membres le respect de son indépendance juridiquement et financièrement tout en bénéficiant de la force de l'association.

6. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

« REWISE » SRL

L'organe d'administration est composé des personnes physiques suivantes :

- VAESEN Henri,
- CELEN Pascal,
- VANSPIAEL Jean-François.

Ces administrateurs assurent la gestion opérationnelle et la surveillance générale du cabinet.

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL

L'administration et la gestion de la société sont pris en charge par
-Axel DUMONT en personne physique.
-Joachim DAVOLI en personne physique.

Ces administrateurs assurent la gestion opérationnelle et la surveillance générale du cabinet.

« REWISE » SRL et « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL mettent en pratique des procédures proches mais non communes touchant aux aspects suivants :

- ressources humaines ;
- gestion administrative et financière ;
- relations avec l'association internationale, marketing et communication externe ;
- direction technique de l'audit et informatique ;
- blanchiment (compliance officer) ;
- indépendance du cabinet et individuelle ;
- contrôle interne de qualité ;
- formation et gestion de la documentation ;
- expertise comptable et consultance.

7. LISTE DES INTERCOMMUNALES, DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS DE SERVICE PUBLIC CONTRÔLÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- **Intercommunales**
 - A.I.D.E. SC (*)
- **Sociétés de logement de service public**
 - Néant.
- **ASBL communales**
 - Néant.
- **Centre hospitalier**
 - Hôpital du jour universitaire La Clé à Liège ;
- **Régies communales autonomes**
 - Régie Communale Autonome d'Olne (*);
 - Régie Communale Autonome de Léglise (*);
 - Régie Communale Autonome de Herve (*) ;
- **Sociétés de droit public**
 - Le circuit de Spa Francorchamps SA de droit public ;
- **Organismes d'intérêt public**
 - Néant.



(*) mandats exercés par REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SRL.

8. SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ

8.1. Description – extrait du site internet <https://www.fsma.be/fr/missions-du-college>



« Les missions dévolues au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises sont définies au chapitre IV de la loi du 7 décembre 2016(1).

Le Collège a pour mission de veiller au respect des dispositions du cadre législatif et réglementaire applicable à la profession des réviseurs d'entreprises. Il exerce ses missions exclusivement dans l'intérêt général.

En particulier, le Collège assume la responsabilité finale de:

- la supervision de l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises ainsi que de l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public;
- la supervision de la formation permanente;
- la supervision des systèmes de contrôle de qualité et
- de la surveillance du respect des obligations légales, réglementaires et normatives.

Les missions suivantes du Collège sont déléguées par la loi à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE):

- l'octroi et le retrait de la qualité de réviseurs d'entreprises ;
- l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public et ;
- l'organisation de la formation permanente.

Dans le cadre de ses missions, le Collège participe à la coopération européenne entre autorités compétentes organisée dans le cadre du CEAOB (Committee of European Auditing Oversight Bodies).

Le Collège soumet les réviseurs d'entreprises à un contrôle de qualité sur la base d'une analyse de risque. Tous les réviseurs d'entreprises sont soumis à un contrôle de qualité au moins tous les six ans. Les réviseurs d'entreprises qui effectuent le contrôle d'une ou plusieurs entités d'intérêt public de grande taille sont soumis à un contrôle de qualité au moins tous les trois ans. Le Collège adopte les conclusions des contrôles de qualité et prend les mesures qui s'imposent.

Le Collège assure aussi la surveillance. Il veille à ce que les réviseurs d'entreprises, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, respectent les obligations légales, réglementaires et normatives applicables. Il exerce la surveillance notamment sur base des informations qui lui sont fournies par des tiers. En particulier, il instruit les plaintes qui lui sont adressées.

Il organise également la surveillance des cabinets d'audit d'autres états membres de l'UE enregistrés en Belgique pour ce qui concerne les missions de contrôle légal des comptes effectuées en Belgique. A l'occasion de l'exercice de ses missions, le Collège peut prendre des mesures administratives à l'encontre des réviseurs d'entreprises, telles que, par exemple, l'imposition d'un délai de redressement, la publication de sa position quant aux constatations faites ou l'imposition d'un rappel à l'ordre. Enfin, le Collège est compétent pour saisir la commission des sanctions de la FSMA lorsqu'il constate une pratique susceptible de donner lieu à une mesure ou une sanction administrative. »

Le système de contrôle qualité institué par REWISE & PARTNERS pour les cabinets de réviseurs comporte des politiques et procédures visant au respect des normes ISA de l'IFAC (notamment l'ISQM et la norme ISA 220 « Quality Control for an audit of financial statements »), complétées de dispositions nationales spécifiques le cas échéant. Même si les procédures des deux cabinets sont similaires, elles ne peuvent être qualifiées de communes.

« REWISE » SRL et « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL ont également développé leurs propres procédures de contrôle de qualité relativement aux points suivants :

- l'acceptation d'un client ;
- le maintien de la relation client ;
- la poursuite d'une mission ;
- les règles éthiques ;
- les ressources humaines ;
- la réalisation des missions et le respect des normes d'exercice professionnel ;
- le suivi du système de contrôle qualité ;
- le secret professionnel et les modalités de correspondance.

La Norme relative à l'application des normes internationales de gestion de qualité 1 et 2 (normes ISQM 1 et 2) et de la norme ISA 220 (Révisée) en Belgique entrent en vigueur :

- Concernant la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISQM 1 pour les missions révisorales pour le 15 décembre 2023 ;
- l'évaluation du système de gestion de la qualité requise par les paragraphes 53 et 54 de la norme ISQM 1 doit être réalisée dans l'année qui suit le 15 décembre 2023 ;
- Pour l'application de la norme ISQM 2 aux missions révisorales concernant les périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2023 ;
- Pour l'application de la norme ISA 220 (Révisée) à tous les audits d'états financiers pour les exercices ouverts à partir du 15 décembre 2023.

Le réseau REWISE & PARTNERS s'appuie, en ce qui concerne les cabinets de réviseurs, sur le logiciel « ISQM-MANAGER » pour répondre à ces exigences.

Les cabinets d'expertise comptable membres du réseau REWISE & PARTNERS sont soumis au contrôle de l'ITAA.

Organisation de la fonction technique

A travers nos manuels de procédures respectifs, chacun dispose d'un ensemble de références claires pour fixer sa conduite et mener ses activités professionnelles.

Cette démarche a notamment conduit à retenir l'approche structurée issue d'un logiciel dédié à l'audit légal, qui apporte un support dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit: CaseWare Working Papers.

Une revue préalable des dossiers de contrôle peut être appliquée pour les dossiers jugés significatifs ou présentant des risques d'audit significatifs, notamment en raison de la nature des activités, de difficultés financières, de modifications importantes dans la structure ou le fonctionnement, ou des lacunes dans l'organisation administrative. Le dossier d'audit fait alors l'objet d'une revue et discussion par les associés avant la signature du rapport de révision.

« REWISE » SRL et « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL évaluent régulièrement l'efficience de leur système qualité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés.

Selon les dispositions légales belges, des procédures et des formations obligatoires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont également en place.

8.2. Déclaration de l'organe d'administration concernant l'efficacité de son fonctionnement

Les associés de « REWISE » SRL sont d'avis, dans l'état actuel des normes applicables, que le contrôle interne mis en place au sein de « REWISE » SRL est adéquat et fonctionne de manière efficace.

Les associés de « REWISE ACCOUNTANCY » SRL, « FIDUFER » SRL et « LPCS EXPERT COMPTABLE » SRL sont d'avis, dans l'état actuel des normes applicables, que le contrôle interne mis en place au sein de ces cabinets est adéquat et fonctionne de manière efficace.

L'associé de « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL est d'avis, dans l'état actuel des normes applicables, que le contrôle interne mis en place au sein de REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SRL est adéquat et fonctionne de manière efficace.

9. POLITIQUE SUIVIE PAR LE CABINET EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE



La formation continue est une des clés pour atteindre les standards élevés de qualité mis en place par le cabinet.

La norme de l’Institut des Réviseurs d’Entreprises relative à la formation continue prévoit que les réviseurs d’entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, soit 120 heures à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l’amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Des programmes de formation annuels pour tous les membres du personnel incluent, par exemple :

- la méthodologie et les outils d’audit ;
- les formations spécifiques consacrées aux secteurs d’activité ;
- la déontologie ;
- la comptabilité, en ce compris la consolidation ;
- le droit (droit des sociétés, droit des associations, droit fiscal, etc.).

Les formations sont soit conçues et animées en interne, soit identifiées auprès d’organismes de formations reconnus.

Les associés s’assurent que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Les associés, les membres du personnel et les collaborateurs disposent enfin d’une documentation de fond et périodique importante dans des matières comme le droit des affaires, les comptes annuels des entreprises et des associations, les responsabilités des dirigeants d’entreprises et d’associations, la consolidation, ...

10. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Pour les informations financières, nous invitons le lecteur à consulter les informations publiées annuellement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.bnb.be>) à la rubrique Centrale des Bilans.

11. BASES DE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

Les associés bénéficient d’une rémunération de base fixe, ainsi que d’une rémunération variable en fonction du surplus dégagé au terme de l’exercice, déterminée sur base des prestations de l’ensemble des associés.

Enfin, il y a lieu de rappeler que les associés exercent leur activité dans une logique de profession libérale.

12. INDÉPENDANCE ET ÉTHIQUE



La mission d'audit a pour objet la protection de l'intérêt général.

L'éthique et l'indépendance sont les piliers de notre professionnalisme.

L'**éthique**, art de diriger sa conduite, repose sur une volonté partagée par tous les membres de REWISE & PARTNERS d'adhérer à un système de valeurs : intégrité personnelle, sens de l'intégrité général, recherche en toute circonstance de l'objectivité.

Les pratiques d'indépendance mises en place au sein de notre cabinet de révision visent à s'assurer du respect des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Elles couvrent les aspects liés à la fourniture de services par le commissaire aux entités contrôlées ainsi que les aspects liés aux liens personnels, financiers et professionnels vis-à-vis de ces mêmes entités. Ces pratiques interviennent tant lors de l'acceptation de nouvelles missions de commissaire que lors du maintien ou de la reconduction de ces dernières.

Cette **indépendance** permet à REWISE & PARTNERS de se prémunir de conflits d'intérêts et d'incompatibilités pour la réalisation de ses missions.

12.1. Nos pratiques d'indépendance

Les principales procédures définies dans ce cadre peuvent se résumer ainsi :

12.1.1. Missions autres que l'audit

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL et « REWISE » SRL se focalisent sur les missions révisorales et de conseil et ne réalisent qu'accessoirement des missions fiduciaires telles que l'assistance à l'établissement des comptes annuels, l'établissement des déclarations TVA et fiscales.

12.1.2. Indépendance « technique »

• **Acceptation et maintien de la mission**

La procédure d'acceptation et de maintien des missions constitue un processus clé dans les procédures du cabinet. Elle vise à formaliser l'accord préalable à l'acceptation de toute mission susceptible d'être confiée à notre cabinet au travers d'une analyse des différents aspects (compétence pour mener la mission, conflits d'intérêts existants ou potentiels, respect de la charte d'éthique).

- Lors de la sollicitation par un client potentiel ou préalablement à la remise d'une offre, un questionnaire d'acceptation de mission doit être rempli par l'associé signataire. L'associé s'assure que les prestations susceptibles d'être réalisées n'affectent pas son indépendance, ni ne sont l'objet d'un conflit d'intérêt.

- La décision d'acceptation d'une mission ou son refus dépend des réponses au questionnaire dito qui s'assure du respect des règles d'indépendance et de conflits d'intérêts.
- Chaque année, l'associé apprécie le maintien de la relation avec le client avec l'aide d'un questionnaire de renouvellement de mission.
- Le respect des règles d'indépendance est également vérifié à l'occasion des revues de dossiers organisées dans le cadre du contrôle de qualité.

- **Ressources humaines**

- Lors de l'engagement d'un collaborateur, celui-ci signe un « engagement d'indépendance » qui rappelle les diverses règles à respecter décrites dans la « Charte d'indépendance » du Cabinet. Ces règles sont rappelées au moins une fois par an aux collaborateurs lors des réunions internes d'informations techniques.
- Tous les ans, les associés et les collaborateurs signent une « déclaration d'indépendance », confirment avoir pris préalablement connaissance de la liste des clients du cabinet actualisée.
- Pour chaque mission d'audit, tous les intervenants signent une « attestation d'indépendance » qui est conservée dans le dossier permanent du client.
- Les associés confirment annuellement dans leur « déclaration d'indépendance » n'avoir effectué auprès d'entités dont les sociétés membres de REWISE & PARTNERS sont commissaires, aucune intervention de nature à altérer l'indépendance du cabinet.

12.1.3. Indépendance « financière »

- La santé financière des sociétés membres de REWISE & PARTNERS et la trésorerie suffisante garantissent également l'indépendance.
- Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

12.2. Déclaration et confirmation d'une vérification interne

Conformément à l'article L 1523-24 paragraphe 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 152 quinques du Code Wallon de l'Habitation durable, l'associé et administrateur du cabinet de révision SRL « REWISE », Henri VAESEN, confirme que « REWISE » SRL respecte les règles d'indépendance, qu'une vérification interne de l'ensemble de ces pratiques d'indépendance est effectuée tout au long de l'exercice, que son système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement et que des vérifications internes ont été effectuées à ce sujet.

Conformément à l'article L 1523-24 paragraphe 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 152 quinques du Code Wallon de l'Habitation durable, l'associé et administrateur du cabinet de révision SRL « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES », Axel DUMONT, confirme que « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL respecte les règles d'indépendance, qu'une vérification interne de l'ensemble de ces pratiques d'indépendance est effectuée tout au long de l'exercice, que son système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement et que des vérifications internes ont été effectuées à ce sujet.

Les informations mentionnées dans ce rapport ont été mises à jour ce jour.

Fait à Liège le 31 janvier 2026

Pour « REWISE » SRL



Henri VAESEN

Réviseur d'entreprises associé

Pour « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL



Axel DUMONT

Réviseur d'entreprises associé